



F A É C U M

## AVIS ÉLECTORAL Postes électifs à combler pour 2023-2024

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que sa présidence d'assemblée pour les séances du conseil central. Suite aux élections annuelles, cinq postes au sein du bureau exécutif sont restés vacants. Le présent document constitue l'avis de motion officiel ainsi que l'avis d'ouverture de la période de mise en candidature afin de pourvoir les postes électifs vacants pour le mandat 2023-2024.

### Les postes en élection sont les suivants :

#### Cinq (5) poste du bureau exécutif

- Coordination aux affaires académiques de premier cycle
- Coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs
- Coordination aux affaires universitaires
- Coordination à la recherche universitaire
- Coordination aux finances et services

### Conditions d'éligibilité :

- Être membre de la FAÉCUM ;
- Ne pas être une personne employée de façon permanente par la FAÉCUM.

### Une personne qui désire se porter candidate au sein du **bureau exécutif** doit, avant l'ouverture du congrès :

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante – si celle-ci est membre de la FAÉCUM – ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si l'association étudiante ne signe pas la lettre d'appui ;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne qui occupe actuellement le poste de coordination aux affaires administratives et au développement.

**Note** : Un maximum de deux (2) personnes provenant de la même association étudiante peuvent siéger sur le bureau exécutif de la FAÉCUM. Une personne candidate ne peut pas se présenter au bureau exécutif si au moins deux (2) personnes élues au sein du bureau exécutif proviennent de l'association étudiante dont elle est membre.

## Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent transmettre leur dossier de candidature à la coordination aux affaires administratives et au développement, à [ad@faecum.qc.ca](mailto:ad@faecum.qc.ca), avant le **27 avril 2023 à 17h**.

Ce dossier est constitué :

- D'une lettre de motivation, d'un **maximum de 300 mots**, qui sera rendue publique ;
- D'une preuve d'adhésion à la FAÉCUM ;
- D'une plateforme électorale.

## Plateforme électorale

Les personnes candidates se présentant à un poste sur le bureau exécutif doivent remettre une plateforme électorale. La plateforme électorale est souvent organisée selon les orientations de travail du poste convoité. Ce document peut également contenir les buts désirant être atteints, les moyens désirant être utilisés ainsi que toute autre information pertinente. Le contenu des plateformes électorales est habituellement au centre des discussions lors des entrevues avec les différentes associations étudiantes. Les plateformes électorales doivent être envoyées à la personne élue à la coordination aux affaires administratives et au développement ([ad@faecum.qc.ca](mailto:ad@faecum.qc.ca)) avant le 27 avril 2023, 17h. Celles-ci seront transmises par courriel aux associations étudiantes au plus tard le 28 avril 2023.

## Moment des élections

Les élections auront lieu lors de la 61<sup>e</sup> séance du congrès général extraordinaire de la FAÉCUM, le 4 mai 2023, qui se déroulera au pavillon 3200 Jean-Brillant. L'ensemble des personnes candidates aux postes électifs à combler pour l'année 2023-2024 doivent y être présentes. Le moment précis du scrutin leur sera communiqué ultérieurement.

## Pour de plus amples informations

Consultez le *Règlement concernant les élections*, ou contactez la coordination aux affaires administratives et au développement, par courriel à [ad@faecum.qc.ca](mailto:ad@faecum.qc.ca).